

Rapport du groupe de travail sur le Titre professionnel de Technicien-ne en radiologie médicale

1. Introduction

En Suisse romande, les collaborateurs médico-techniques exerçant leur profession dans les unités de radiologie, centre de radio-oncologie ou service de médecine nucléaire portent actuellement le titre de :

Technicien-ne en Radiologie Médicale (TRM)

Depuis octobre 2002, la formation exigée en Suisse Romande pour cette profession est de type Hautes Ecoles Spécialisées (HES) dans le domaine Santé-Social.

Dès lors, le titre professionnel « Technicien-ne » ne correspond plus au niveau de formation requis et défini par les HES.

Aussi, sur demande de la direction générale de la HES à Delémont et sur mandat de Monsieur François Descombes, responsable romand de la filière TRM de formation HES-S2, une commission a été créée afin de proposer un ou plusieurs titres compatibles avec les exigences des professionnels et le niveau actuel de la formation.

2. Constitution de la commission

Le groupe de réflexion a été formé de :

- 2 représentants du milieu professionnel exerçant en milieu public et privé.
- 2 représentants des sites de formation TRM de Suisse Romande.
- 1 déléguée du bureau romand de l'Association Suisse des Techniciens-nes en Radiologie Médicale (ASTRM).

3. Cadrage du mandat

Le premier souci de cette commission a été de définir la base légale et les implications, de tout ordre, liées à une modification du titre professionnel.

- Qui détient le titre professionnel ?
- Qu'implique, au niveau des statuts de la profession, une modification de ce titre ?
- Comment changer de titre sans dénaturer l'identité professionnelle ?

4. Critères de choix pour un nouveau titre

L'objectif d'un nouveau titre est de définir en une appellation, les éléments primordiaux de la profession, à savoir :

- La relation soignante.
- L'intérêt technique.
- La dualité diagnostique / thérapeutique selon les spécialités (Radiodiagnostic, Radio-oncologie, Médecine nucléaire).
- L'eurocompatibilité qui sous-entend un titre « helvetico-compatible »
- Un titre identifiable par « le grand public ».

5. Recherche et analyse

I. Les titres existants

Ingénieur

Définition selon le dictionnaire de la langue française :

« constructeur, inventeur de machine de guerre. Personne qui a reçu une formation scientifique et technique la rendant apte à diriger certains travaux, à participer à des recherches »

Bien que ce titre réponde parfaitement aux critères de formation HES, il privilégie totalement l'aspect technique et ne fait en aucun cas mention de l'aspect « soignant ».

D'autre part, le titre d' « ingénieur en imagerie médicale » est déjà en usage pour désigner les installateurs, concepteurs et réparateurs d'appareillage d'imagerie.

Radiologue ou Radiologiste

Le terme de « radiologue », déjà usité pour définir le médecin spécialiste en radiologie, ne peut être retenu.

« Radiologiste » a retenu de nombreux suffrages, mais s'avère tant en français qu'en anglais, être un synonyme absolu de radiologue.

Expert ou Spécialiste

Ces termes, actuellement en usage en Suisse Alémanique « Fachmann, Fachfrau », ne nous semblent pas définir la profession de façon pertinente.

De plus, la notion de spécialiste nous semble réductrice par rapport à une formation et un diplôme pluri-disciplinaire préconisés dans le cadre HES.

II. Les néologismes

Technique, innovation, révolution, recherche ou encore « poésie » ont tour à tour fournis la liste non-exhaustive que voici :

- | | |
|---------------------|----------------------------|
| - Imagologue | - Imagographe |
| - Ondologue | - Ondographe |
| - Ionologue | - Ionographe |
| - Imagiste | - Radiographeur ... |

Malgré une évidente volonté novatrice, fruit d'imaginations parfois débordantes, aucun terme de cette série n'a été retenue.

Soit par manque de réalisme, soit par défaut de réponse précise aux critères de choix, nous n'avons pas découvert le titre « idéal » dans ces néologismes.

III. Autres appellations dans le monde

En Europe

- Belgique : Technologue en imagerie médicale
- Italie : Tecnico Sanitario di Radiologia Medica
- France : Technicien supérieur en électroradiologie médicale et radiologie thérapeutique (ex-manipulateur)
- Allemagne : Medizinisch-Technische(r) Radiologieassistent(in)...
- Angleterre : Radiological technologist

En Amérique du nord

- USA : Radiologic technologist
- Canada :
 - Ontario : Technologue en radiations médicales
 - Québec : Technologue en radiologie médicale
 - Anglophone : Radiological technician

Au Québec, les appellations anglaises de "radiological technician, radiology technician et radiologic technician" ainsi que le terme de technicien en radiologie ne sont plus en usage à la suite de la promulgation de la loi sur les technologues en radiologie.

La dénomination officielle nord américaine est donc de **Radiological technologist** en anglais et de **Technologue en radiologie** en français selon l'Office des professions du Québec 31.11.2001.

<http://www.opq.gouv.qc.ca/index.html>

IV. Les suffixes et les préfixes

Déjà abordés dans les paragraphes précédents, ils associent le rapport aux radiations (Ondes, Radio, Ion,...) aux suffixes « logue, logiste, graphe, ... ».

Le terme radiographe, synonyme désuet de technicien en radiologie, est impropre en ce sens. Les syntagmes composés avec les mots Xray et rayons X ne sont plus

usuels. Le terme radiologiste est utilisé par les médecins radiologues français. Le terme « technologiste médical » désigne un type de personnel travaillant dans un laboratoire.

6. Discussion et argumentation

Cette réflexion sur le titre professionnel montre une fois de plus qu'il est difficile de trouver un terme générique et unique qui associe et embrasse les cinq critères que nous avons définis initialement.

Nous avons donc, sur la base des termes évoqués dans le chapitre 5 de ce document, procédé par élimination.

Sans faire l'unanimité immédiate, le terme de « **technologue** » s'est rapidement imposé, en réponse à nos interrogations, à savoir :

Technologue en Radiologie Médicale

- définit un niveau de formation charnière entre le technicien et le médecin / ingénieur EPF.
- est un terme émergent, apte à être reconnu à l'avenir.
- est unisexe.
- bénéficie d'une utilisation internationale (multilingue)
- est déjà admis en Europe francophone (Belgique)
- ne modifie pas l'abréviation de l'appellation actuelle (TRM reste TRM)
- le complément « Radiologie Médicale » détermine la vocation « soignant » de la profession et permet la déclinaison de la spécialité (Technologue en Radio-oncologie ou en Médecine Nucléaire...)

Si la différence entre l'ancienne appellation « Technicien » et celle proposée « Technologue » paraît minime, voire insignifiante, elle a toutefois plus d'importance qu'il n'y paraît .

Basons-nous pour le prouver sur les études de nos collègues québécois.

Quelle différence entre un technologue et un technicien ?

Selon l'Ordre des technologues professionnels du Québec (industrie)

*L'appellation « **Technicien** » s'applique à des personnes qui possèdent une formation mettant l'accent sur les connaissances pratiques. Les techniciens effectuent des tâches particulières comme le dépannage, les inspections, l'entretien , la fabrication, les essais, la réparation, l'installation et la maintenance.*

*Les « **Technologues** » possèdent une formation en technologie de niveau supérieur. Ils ont suivi des cours plus avancés en mathématique, sur la théorie du génie et les fondements des sciences. En plus des tâches mentionnées ci-dessus, leurs connaissances poussées leur permettent de faire de la conception, de la résolution de problèmes, de l'interprétation de données, du dépannage complexe, de la préparation de devis, de l'ordonnancement, de la planification, de l'analyse, de la gestion de travaux et de la prise de décision.*

<http://www.otpg.qc.ca/ordre/rolr.html>

Si l'on transpose ces considérations dans le domaine de la santé, on constate que le technicien en radiologie actuel peut se reconnaître parfaitement dans une terminologie de technologue, où l'aspect de ...logue du grec « logos » la parole, la raison est mis en évidence et correspond aux critères HES de praticien réflexif.

C'est aussi selon ces critères que les écoles françaises définissent cette formation :
« Un technologue certifié est en mesure d'accepter des responsabilités et de poser un jugement dans les domaines de sa spécialité. Il a la responsabilité finale de tous les aspects du travail relevant du domaine particulier de sa formation ».

Nos collègues belges ont quant à eux adopté cette dénomination depuis 1997.

Un dernier intérêt du choix de « technologue » est de se décliner dans plusieurs langues. Ce terme pourrait devenir la passerelle à un titre professionnel helvétique unique puisque compréhensible dans les quatre langues nationales.

7. Conclusion

Notre étude nous pousse donc à recommander le changement de titre professionnel de :

Technicien en radiologie médicale en Technologue HES en radiologie médicale

Ce changement peut paraître mineur, mais il nous permet de nous distancer d'une formation de technicien qui ne correspond plus à la formation HES. Le terme de technologue nous convient parfaitement de par l'évolution de notre profession en relation avec l'informatique et les nouvelles spécialités en physique appliquée. Nous conservons notre identité professionnelle sans rentrer en concurrence avec d'autres professionnels de la santé comme les radiologues, les radiologistes, les ingénieurs biomédicaux, les ingénieurs en imagerie médicale. Nous restons compatibles avec la profession au niveau européen et international et, avantage non négligeable, nous pouvons conserver notre abréviation de TRM qui est maintenant connue, si ce n'est de la population en général, mais en tout cas des professionnels de la santé, et qui reste valable pour les diplômes actuels. Enfin, cette terminologie peut être utilisée indépendamment pour les deux sexes.

Geneve, le 26 mai 2003

Pour le groupe de travail :
M.GIANFERRARI
HEdS Genève Filière TRM

Membres du groupe de travail:

Madame Jannick Flury, TRM, Représentante du Groupe régional Romand de l'ASTRM.
Monsieur Philippe Martinot, Chef TRM, Représentant du secteur privé.
Monsieur Yves Jaermann, Chef TRM, Représentant du secteur public.
Monsieur Loris Franco, TRM, Représentant de la HES Vaudoise Filière TRM.
Monsieur Mario Gianferrari, TRM, Représentant de la HES Genevoise Filière TRM.